

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221011

L'an deux mil vingt-deux, le 27 octobre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

20 octobre 2022

Date d'affichage

20 octobre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 33

Votants : 40

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, BRUNEAU Annick, membre suppléant.

Étaient excusés :

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT

M. GREMIILON Patrick donne pouvoir à Candy RENARD

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Éléonora STERBA

M. LEDIEU Christophe donne pouvoir à Isabelle DAVID

M. MASSE Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT

M. MERCIER Marc donne pouvoir à Catherine MENU

Mme GAUTIER Cindy

Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à Anne-Marie ROUGET

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES CREATION POSTE EDUCATEUR JEUNES ENFANTS

Au vu du Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, portant sur l'obligation d'avoir un agent diplômé d'Etat d'Educateur Jeunes Enfants à mi-temps à la direction et à mi-temps auprès des enfants accueillis.

Monsieur le Président rappelle qu'une convention nommée "Convention Territoriale Globale" (CTG) en partenariat avec la Caf et la CC-VBA sera signée en janvier 2023 pour 5 ans, que des démarches sont engagées en collaboration avec la CAF 72 pour construire un projet social sur le territoire.

Ce travail entamé en amont de la signature,

- Doit faciliter le développement des services aux familles
- De questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser

La Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales, les coordinations existantes évoluent vers des postes de coopération.
Le Chargé de coopération Ctg met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.

Pour jouer pleinement leur rôle d'ensemblier, de régulateur et de développeur de l'offre de services aux familles, les CAF accompagnent financièrement les coopérations dédiées au sein des collectivités locales
La CAF 72 recommande à ce titre une fonction de chargé de coopération Ctg à hauteur d'un ½ ETP à partir du 1^{er} avril 2023. Cette recommandation renforce le projet de création d'un poste de EJE.

Pour élargir l'offre de service petite enfance et obtenir les meilleurs financements dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, il est donc également envisagé :

- une extension d'agrément de 3 places supplémentaires au Multi-accueil "le jardin des sens"
- Le déploiement du Lieu d'Accueil Enfants Parents

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire :

- la réglementation d'avoir un agent diplômé d'Etat Educateur Jeunes Enfants à mi-temps à la direction et à mi-temps auprès des enfants accueillis.
- les orientations liées à la Ctg
- précise la nécessité de recruter un Éducateur Jeunes Enfants.

Les membres du conseil sont invités à délibérer sur :

- l'extension d'agrément de 3 places supplémentaires au Multi-accueil "le jardin des sens"
- le déploiement du Lieu d'Accueil Enfants Parents
- la création d'un poste d'Educateur Jeunes Enfants

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 34 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions, à la majorité :

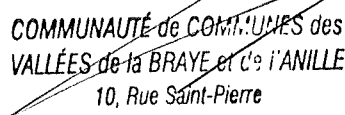
- **ACCEPTE** l'extension d'agrément de 3 places supplémentaires au Multi-accueil "le jardin des sens"
- **ACCEPTE** le déploiement du Lieu d'Accueil Enfants Parents
- **ACCEPTE** la création d'un poste d'Educateur Jeunes Enfants

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 octobre 2022

Le Président,

Michel LEROY


**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS